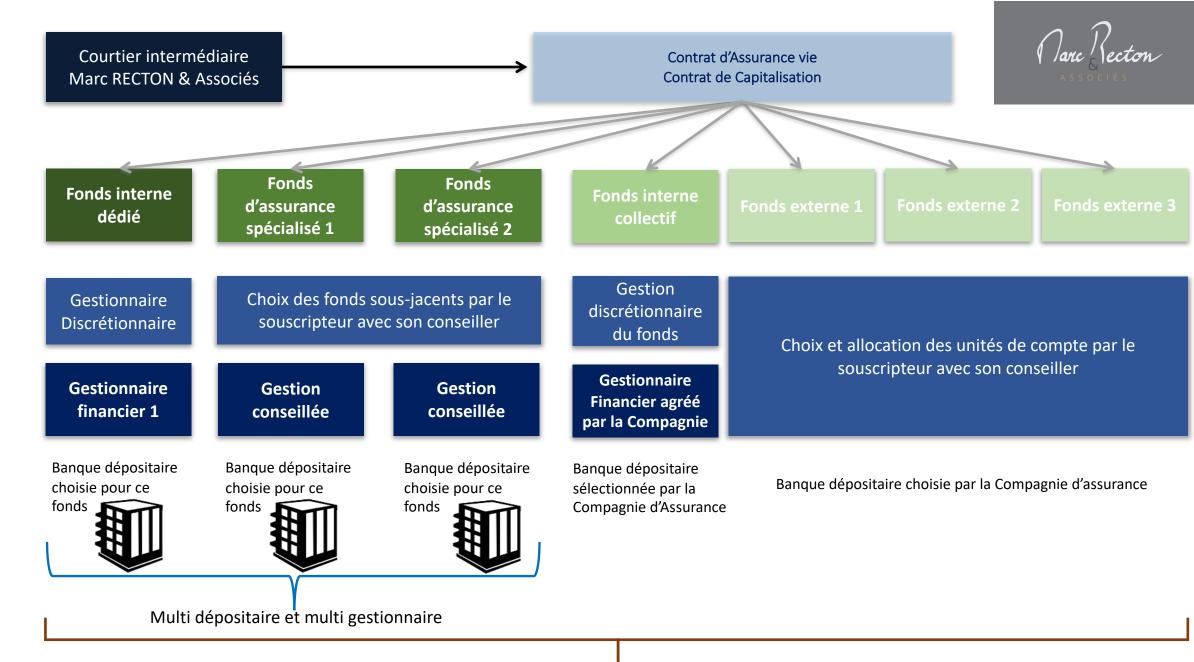
## La solution Multi-support luxembourgeoise offre une enveloppe complète et flexible pour toutes les situations patrimoniales

Points clés



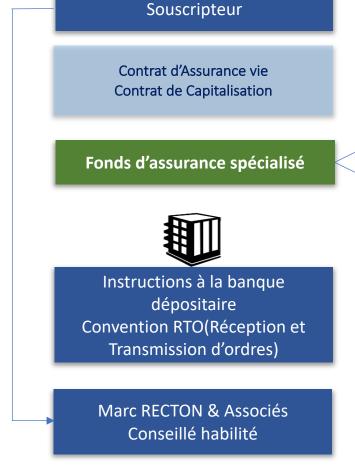
- Consolidation des actifs au sein d'une seule police
- Sécurisation des placements par le principe de la ségrégation des actifs et du « super privilège »
- Digitalisation des opérations de souscription et de gestion des contrats
- Capitalisation des revenus : aucune imposition en l'absence de rachat
- Rachat partiel fiscalement efficient car seule la quote-part correspondant au gain est taxée
- Possibilité de combiner différentes stratégies d'investissement, différents gestionnaires et différentes banques dépositaires, informations consolidées au sein d'un reporting unique.
- Accès à différents supports d'investissement (Fonds Interne Dédié, Fonds Interne Collectif, Fonds d'Assurance Spécialisé, Fonds Externes) et possibilité de procéder à des arbitrages à tout moment pendant la durée de vie de la police
- Plusieurs types de gestion possibles
  - -> Libre : investissement dans un ou plusieurs Fonds Externes à partir de la liste d'unités de compte référencées par la compagnie d'assurance
  - -> Discrétionnaire : investissement dans un Fonds Interne Dédié ou Collectif dont la gestion financière est confiée a un gestionnaire tiers habilité
  - -> Via un mandat de gestion conseillée : dans le cadre d'investissement au sein d'un Fonds d'Assurance Spécialisé



Multi supports complet comprenant des unités de compte (UC) constituées par des FID (Fonds Internes dédiés), FAS (Fonds d'Assurance Spécialisés), FIC (Fonds Internes Collectifs), FE (Fonds Externes)



Introduit par la Circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances du Luxembourg, le Fonds d'Assurance Spécialisé (FAS) vient compléter l'offre de fonds internes.



Convention de

gestion conseillée

Univers d'investissement (Fonds, produits structurés, titres vifs, etc ...)

Arbitrages internes ou vers d'autres unités de compte dont FAS

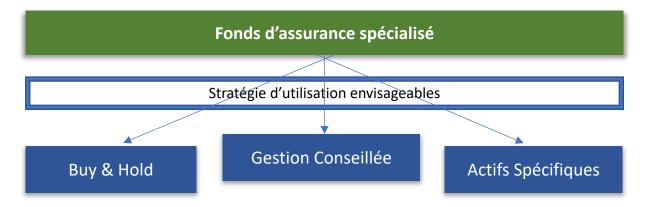
Le **FAS**, qui ne comporte pas de garantie de rendement et ne sert qu'à un seul contrat, permet au souscripteur de choisir directement les actifs sous-jacents parmi :

- ➤ Des actions et des obligations
- ➤ Des parts de fonds commun de placement (OPCVM)
- ➤ Des produits structurés
- ➤ Des actifs non cotés, sous certaines conditions et sous réserve d'acceptation par la compagnie d'assurance



## Les utilisations possibles du FAS :

- Transmettre un portefeuille particulier dans le cadre d'une stratégie de Buy & Hold. Le versement de primes complémentaires par remise des titres étant possible dans un contrat luxembourgeois. Un portefeuille préexistant peut, sous certaines conditions, être utilisé pour constituer un FAS;
- Dans le cadre d'une **convention de gestion conseillé**, le souscripteur bénéficiant d'une telle convention auprès de Marc RECTON & Associés, tout en gardant la main sur le choix définitif des titres ou instruments financiers ;
- Pour investir sur des **actifs spécifiques** que le souscripteur préférerait détenir dans une enveloppe assurantielle ou de capitalisation. Sous réserve d'approbation préalable de la compagnie d'assurance.



Sur le plan pratique, Marc RECTON & Associés, en qualité de mandataire RTO autorisé par la compagnie d'assurance, reçoit l'instruction d'investissement du souscripteur et la transmet à la banque dépositaire du **FAS**.

Bien entendu le souscripteur peut réaliser à tout moment des arbitrages entre les différents types d'unités de compte (FAS, FID, FIC, Fonds internes)



## Le rôle des différents intervenants d'un contrat Luxembourgeois

